

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer**Code du produit** 900-2685**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Nous n'avons eu aucune information sur cet aspect.

Emploi de la substance / de la préparation

Produits chimiques de photo

Révélateur pour films radiographiques

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur :**

Manufacturer:

Henry Schein Inc.

135 Duryea Road

Melville, NY 11747 USA

Authorized EU Representative:

Henry Schein Services GmbH

Monzastrasse 2a

63225 Langen / Germany

Service chargé des renseignements :

Contact:

cbdeurope@henryschein.com

www.henryscheinbrand.com

Tel: +49 6103 757 5000

Responsible Person for the Safety Data Sheet:

Global Sourcing International - Regulatory Compliance

cbdeurope@henryschein.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463

GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08

Muta. 2

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Carc. 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS05

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 1)



Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

• **2.2 Éléments d'étiquetage**

• **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

• **Mention d'avertissement** Danger

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

• **Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

• **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Mélanges**

• **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 123-31-9 EINECS: 204-617-8 Numéro index: 604-005-00-4 Reg.nr.: 01-2119524016-51-xxxx	1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone) Acute Tox. 3, H311 Muta. 2, H341; Carc. 2, H351 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥5-<10%
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2 Numéro index: 603-140-00-6 Reg.nr.: 01-2119457857-21-xxxx	2,2'-oxydiéthanol Acute Tox. 4, H302	2-5%
CAS: 584-08-7 EINECS: 209-529-3 Reg.nr.: 01-2119532646-36-xxxx	carbonate de potassium Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2-5%
CAS: 10043-35-3 EINECS: 233-139-2 Numéro index: 005-007-00-2 Reg.nr.: 01-2119486683-25-xxxx	acide borique Repr. 1B, H360FD	2-5%
CAS: 139-89-9 EINECS: 205-381-9 Reg.nr.: 01-2119972845-22-xxxx	Hydroxyethylethylenediametriacetic acid, trisodium salt, solution Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,5-2%
CAS: 13047-13-7 EINECS: 235-920-3	4-(hydroxyméthyl)-4-méthyl-1-phénylpyrazolidine-3-one Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,5-<1%

· SVHC

10043-35-3 | acide borique

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
· 4.1 Description des premiers secours
· Indications générales :

 Autoprotection du secouriste d'urgence
 Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais

· après contact avec la peau :

 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

 Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
 Protéger l'oeil intact
 Envoyer immédiatement chercher un médecin

· après ingestion : Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 3)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas de symptômes connu
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone
Anhydride sulfureux (SO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Formation de gaz toxiques:
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications** Le produit n'est pas combustible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible

(suite page 5)

F

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 4)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée :** 5-25 °C
- **Classe de stockage :**
LGK 12
(Règlementation technique allemands – TRGS 510)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

VME	Valeur à long terme: 2 mg/m ³
	C2, M2

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686 EWG et de la norme qui en résulte EN 374
Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 5)

· Matériau des gants

Épaisseur du matériel	Temps de pénétration	
	(mm)	(min)
Caoutchouc nitrile	0,38	> 480
Néoprène	0,65	> 240
Butylcaoutchouc	0,36	> 480

Éviter les gants en caoutchouc naturel.

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Gants en caoutchouc synthétique

Valeur pour la perméabilité: taux:

≥ 3 (60 min)

· Protection des yeux : Lunettes de protection.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	incolore transparent
Odeur :	non caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 25 °C: 10,3

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 100 °C

· Point d'éclair : non applicable

· Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion :

inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité à 20 °C:	1,275 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : miscible

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 6)

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau)** : Non déterminé.
- **Viscosité** :
 - dynamique** : non déterminé
 - cinématique** : non déterminé
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

Oral	LD50	320 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>900 mg/kg (rat)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

Oral	LD50	12565 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	11890 mg/kg (rabbit)

584-08-7 carbonate de potassium

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

10043-35-3 acide borique

Oral	LD50	2660 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation** :
 - **de la peau** :
 - **des yeux** :
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation** :
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
À l'heure actuelle il pas de données animales
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 7)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

123-31-9 1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone)

EC50/48 h 0,29 mg/l (Daphnia magna)

IC50/72 h 0,335 mg/l (Selenastrum capricornutum)

LC50/96 h 0,044 mg/l (Pimephales promelas)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

EC50/48 h > 10000 mg/l (Daphnia magna)

LC50/96 h 75200 mg/l (Pimephales promelas)

584-08-7 carbonate de potassium

EC50/48 h 380-820 mg/l (Daphnia magna)

LC50/96 h 310-750 mg/l (Pimephales promelas)

10043-35-3 acide borique

EC50/48 h 133 mg/l (Daphnia magna)

LC50/96 h 50 - 100 mg/l (Onchrohynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** non déterminé
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** non déterminé
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** : non déterminé
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des stations d'épuration** : non déterminé
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 8)

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

- **Catalogue européen des déchets**

09 01 01*	bains de développement aqueux contenant un activateur
-----------	---

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

EAK-No. 15 01 10

- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR/RID, IMDG, IATA** UN 3082

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR/RID** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,4-dihydroxybenzène (hydroquinone))
- **IMDG, IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (hydroquinone)

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR/RID, IMDG, IATA**



- **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
- **Étiquette** 9

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR/RID, IMDG, IATA** III

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

- **Polluant marin :** Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Marquage spécial (ADR/RID):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 9)

· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler :	90
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 l pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égal à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales. Voir page suivante.
· ADR/RID	Ces matières ne sont soumises à aucune autre disposition en conformité avec la disposition spéciale 375 ADR.
· IMDG	Ces matières ne sont soumises à aucune autre disposition en conformité avec 2.10.2.7 IMDG-Code.
· IATA	Ces matières ne sont soumises à aucune autre disposition en conformité avec la disposition spéciale A197 IATA-DGR.
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,4-DIHYDROXYBENZÈNE (HYDROQUINONE)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 10)

Classe	Part en %
I	6,3
NK	4,4

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

10043-35-3	acide borique
------------	---------------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Restriction de l'utilisation recommandée.

Pas de produit de public, seulement pour utilisation industrielle

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 5

Révision: 06.02.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Developer

(suite de la page 11)

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

• Sources.

directives CE applicables:

- 1907/2006
- 1272/2008

Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).

• * Données modifiées par rapport à la version précédente

F

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 6

Révision: 07.04.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Fixer

- **Code du produit** 900-2685
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Nous n'avons eu aucune information sur cet aspect.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Produits chimiques de photo
Fixateur pour films radiographiques
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Manufacturer:
Henry Schein Inc.
135 Duryea Road
Melville, NY 11747 USA

Authorized EU Representative:
Henry Schein Services GmbH
Monzastrasse 2a
63225 Langen / Germany
- **Service chargé des renseignements :**
Contact:
cbdeurope@henryschein.com
www.henryscheinbrand.com
Tel: +49 6103 757 5000

Responsible Person for the Safety Data Sheet:
Global Sourcing International - Regulatory Compliance
cbdeurope@henryschein.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463
GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 6

Révision: 07.04.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 10043-01-3	sulfate d'aluminium	 Eye Dam. 1, H318	≥2-<3%
EINECS: 233-135-0			
Reg.nr.: 01-2119531538-36-xxxx			

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais

après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Protéger l'oeil intact

Envoyer immédiatement chercher un médecin

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 6

Révision: 07.04.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 2)

- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas de symptômes connu
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Anhydre sulfureux (SO₂)
Oxyde d'azote (NO_x)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Le produit n'est pas combustible

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

F

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 6

Révision: 07.04.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 3)

Le produit n'est pas combustible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage :**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais

néant

• **Température de stockage recommandée :** 5-25°C

• **Classe de stockage :** LGK 12

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****10043-01-3 sulfate d'aluminium**

VME	Valeur à long terme: 2 mg/m ³ en Al
-----	---

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

• **Protection respiratoire :** non nécessaire.

Protection des mains :

Gants de protection.

Les gants à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686 EWG et de la norme qui en résulte EN 374

Ces recommandations ne sont valables que pour le produit que nous livrons et son utilisation indiquée.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en caoutchouc synthétique

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 6

Révision: 07.04.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 4)

Éviter les gants en caoutchouc naturel.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 (480 min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Gants en caoutchouc synthétique

Valeur pour la perméabilité: taux:

≥ 3 (60 min)

· **Protection des yeux** : Lunettes de protection.

· **Protection du corps** : Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : incolore

· **Odeur** : non caractéristique

· **valeur du pH à 25 °C:** 5,1

· **Modification d'état**

Point de fusion : < 5 °C

Point d'ébullition : > 100 °C

· **Point d'éclair** : non applicable

· **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa

· **Densité à 20 °C:** 1,31 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau** :

miscible

· **Viscosité** :

dynamique : non déterminé

cinématique : non déterminé

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 6

Révision: 07.04.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 5)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions aux acides puissants et aux alcalis
En cas d'action exercée par des acides, formation de dioxyde de soufre
En cas d'action exercée par des lessives alcalines, dégagement d'ammoniac
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

10043-01-3 sulfate d'aluminium			
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)	
64-19-7 acide acétique, d'une concentration			
Oral	LD50	3310 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	1060 mg/kg (rabbit)	
7783-18-8 thiosulfate d'ammonium			
Oral	LD50	1098 mg/kg (gpg) 2890 mg/kg (rat)	
7757-83-7 sulfite de sodium			
Oral	LD50	2610 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	> 5,5 mg/l (rat)	

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
- **des yeux :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique :** Pas de symptômes connus
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 6

Révision: 07.04.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1 Toxicité

- **Toxicité aquatique :**
non déterminé

10043-01-3 sulfate d'aluminium

LC50/48 h	38,2 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96 h	2,98 mg/l (fish)

64-19-7 acide acétique, d'une concentration

LC50/96 h	75 mg/l (Lepomis macrochirus)
-----------	-------------------------------

7757-83-7 sulfite de sodium

EC50/48 h (statique)	59 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96 h (statique)	316 mg/l (fish)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** non déterminé
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** non déterminé
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :** non déterminé
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :** non déterminé
- **Comportement dans des stations d'épuration :** non déterminé
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
La déclaration est déduite des caractéristiques des composants individuels.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Selon les critères de classification de la CE et l'étiquetage "dangereux pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à classer comme dangereux pour l'environnement.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

09 01 04*	bains de fixation
-----------	-------------------

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 6

Révision: 07.04.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
EAK-No. 15 01 10
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR/RID, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR/RID | néant |
| · ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR/RID, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR/RID, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 65
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.02.2018

Version 6

Révision: 07.04.2018

Nom du produit AUTOMAT SET HS radioMAT-XR Fixer

(suite de la page 8)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Restriction de l'utilisation recommandée.

Pas de produit de public, seulement pour utilisation industrielle

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Sources.

directives CE applicables:

- 1907/2006

- 1272/2008

Des analyses physiques personnelles, fiches de sécurité des composants, le système d'information sur les matières dangereuses donné par les caisses de prévoyance industrielles (www.hvbg.de/d/bia/fac/stoffdb/index.html).*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F